

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL30

PETITE ENFANCE

Délégation de la gestion de la crèche de l'Envol au CCAS

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la commune s'appuie sur l'observatoire petite enfance, ainsi que sur les analyses prospectives, conduits par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En 2022 et 2023, ces études ont mis en évidence, malgré une baisse globale du nombre d'enfants sur le territoire, la persistance d'un besoin de création de places d'accueil du jeune enfant. Cette évolution s'explique notamment par la diminution significative du nombre d'assistantes maternelles, observée à l'échelle nationale, sur laquelle la commune ne dispose pas de levier d'action direct. Cette évolution contribue à accroître la pression sur les modes d'accueil collectif.

Par ailleurs, ces travaux ont permis d'identifier des déséquilibres territoriaux dans l'offre d'accueil, avec notamment une zone déficitaire sur le quartier de Terraillon, classé en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Ce secteur se caractérise par une plus forte présence de familles avec jeunes enfants, ainsi que par une dynamique démographique soutenue, liée à la poursuite de projets de construction et d'aménagements urbains.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant sur le quartier de Terraillon, afin de répondre aux besoins identifiés.

Ce nouvel équipement, dénommé crèche de "L'Envol", sera implanté 16 rue Guillermin à Bron. Il proposera une capacité d'accueil de 24 places, organisées en deux sections de 12 enfants, permettant un accueil adapté aux différents âges et besoins des jeunes enfants.

La commune ayant déjà délégué la gestion de ses trois crèches municipales au CCAS, il apparaît pertinent dans un souci de cohérence, de lisibilité de l'offre et d'optimisation de l'organisation du service public de la petite enfance, de lui confier également la gestion de ce nouvel équipement.

Le CCAS dispose pour ce faire de l'expertise, des moyens humains et des compétences techniques nécessaires pour assurer la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant, ainsi que pour garantir la qualité du service rendu aux familles.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **CONFIER** au Centre Communal d'Action Sociale la gestion de la crèche de l'Envol située 16 rue Guillermin à Bron.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD